

SYNMAD

Syndicat National des Médecins Français Spécialistes de l'Appareil Digestif

79 Rue de Tocqueville - 75017 PARIS

Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

Site : www.synmad.com - e.mail : synmad@wanadoo.fr

NOTES BRÈVES DU SYNMAD N° 1

INFOS DU PRÉSIDENT DU 9 JANVIER 2009

LES VŒUX DU SYNMAD

En cette période de vœux, il est toujours possible d'émettre un certain nombre de souhaits permettant d'améliorer l'exercice quotidien des hépato-gastroentérologues. Il est bon de rappeler un certain nombre de chantiers ouverts ou entrouverts au cours de ces dernières années dont il faudrait accélérer la mise en place :

1 – La CCAM clinique en est à l'étape d'expérimentation ; sa mise en place était inscrite dès 2005 dans la convention, il faut accélérer ce chantier car ce sont, actuellement, les actes cliniques qui sont pénalisés dans toutes les spécialités y compris la médecine générale. Il est temps de revoir la hiérarchisation des actes cliniques pour donner plus de sens à l'écoute et à la réflexion et ceci constitue un lien fort entre tous les médecins, quel que soit leur mode d'exercice.

2 – La CCAM des actes techniques est un chantier commencé en 1993 dont la mise en place pratique a débuté en 2005. Il est important, qu'au cours de l'année 2009, soient finalisés les processus de la dernière étape du développement de cette nouvelle nomenclature en conservant, pour les hépato-gastroentérologues, la valeur de la gastroscopie et de la coloscopie sans perte liée à une hiérarchisation injuste. Dans le même temps, cette CCAM doit évoluer pour prendre en compte un certain nombre d'erreurs en proctologie, dans les actes d'exploration fonctionnelle, d'entéroscopie, mais également un certain nombre d'actes thérapeutiques comme, à titre d'exemple, la mucosectomie. Il faut, enfin, que soit déterminée, pour chaque année, l'évolution du point travail et favoriser à travers la Commission de Hiérarchisation des Actes, une évolution régulière de la CCAM pour que, très rapidement, elle ne devienne pas aussi statique et obsolète que l'était la NGAP.

3 – La loi dite «Bachelot» ne doit pas entraîner une véritable étatisation du secteur libéral. Par contre, il faut nous préparer, au niveau des responsables syndicaux, à développer des structures régionales fortes qui devront, en cohésion avec la politique nationale, défendre la place des spécialistes libéraux dans notre système de soins qui est menacée par la volonté politique de promouvoir uniquement une médecine de premiers recours dévolue à des médecins généralistes «gatekeeper» à l'anglaise. Il y a une place, dans notre pays, selon le souhait de nos concitoyens, pour une médecine spécialisée libérale et hospitalière, les deux étant complémentaires.

4 – Le C2 signé dans un avenant conventionnel en 2007 doit pouvoir être utilisé d'une manière plus large par les spécialités cliniques et, notamment, en ce qui nous concerne, les actes d'hépatologie. Il serait temps que la Ministre de la Santé lève son interdiction de sa publication au Journal Officiel. Ceci est incompréhensible et son action est uniquement positionnée en faveur du syndicat MG France qui est opposé, structurellement, aux médecins spécialistes et a demandé le blocage de cet aménagement de nomenclature. Pour notre part, nous soutenons le passage du C à 23 euros permettant de revaloriser à la fois les spécialistes en médecine générale et l'ensemble des spécialités cliniques à travers le C2.

5 – Nous avons une formation médicale continue efficace, depuis de nombreuses années, avec une association paritaire dynamique. Il faut en faire de même sur l'évaluation de nos pratiques professionnelles, à travers le Collège EPP-HGE, en restant fermement attachés au développement de l'évolution des pratiques professionnelles et en rejetant, pour notre spécialité, tout processus de signalement concernant de soi-disant pratiques à risque qui n'existe pas en terme assurantiel et qui constituerait pour les hépato-gastroentérologues libéraux, un piège avec de nouvelles contraintes non financées, voire dangereuses à titre personnel, vis-à-vis de notre positionnement dans les établissements de soins privés.

Enfin, permettez-moi de vous exprimer pour vous, les vôtres et notre spécialité, **tous mes vœux pour l'année 2009**. C'est la dernière fois que je vous présente ceux-ci en tant que Président du SYNMAD puisque j'ai décidé de mettre fin au mandat qui m'a été confié, pour passer le relais à Thierry HELBERT avec le sentiment du devoir accompli et, en restant bien sûr, proche de vous à travers ma présidence de l'U.ME.SPE et ma position au sein du Bureau de la CSMF pour vous défendre, comme je l'ai fait depuis de nombreuses années, mais à un autre niveau de responsabilités.

Dr. Jean François REY
Président